



HAL
open science

Un mode de gouvernement. Avant-propos

Julien Bouchet, Laurent Lamoine

► To cite this version:

Julien Bouchet, Laurent Lamoine. Un mode de gouvernement. Avant-propos. Laurent Lamoine; Julien Bouchet. Les mises à l'écart politiques. Des périphéricités paradoxales, Presses Universitaires Blaise-Pascal, pp.15-19, 2022, Histoires croisées, 978-2-38377-080-0. <10.4000/13hy0>. <hal-04108483>

HAL Id: hal-04108483

<https://hal.science/hal-04108483v1>

Submitted on 13 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les mises à l'écart politiques

Des périphéricités paradoxales



Dirigé par Laurent LAMOINE & Julien BOUCHET



Les mises à l'écart politiques

Des périphéricités paradoxales

HISTOIRES CROISÉES

Dirigé par Laurent LAMOINE & Julien BOUCHET



Maison des Sciences de l'Homme
4, rue Ledru - TSA 70402
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 34 68 09
publi.pubp@uca.fr
www.pubp.fr

Diffusion en librairie : FMSH Diffusion - en ligne : www.lcdpu.fr

Collection "Histoires Croisées"
CHEC, Clermont-Ferrand
ISSN : 1621-4102

Illustration de couverture :
Oscar Rex, C'est fini : Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène, Musée de Malmaison
© RMN-Grand Palais (musée des châteaux de Malmaison
et de Bois-Préau) / image RMN-GP

ISBN (papier) : 978-2-38377-080-0
ISBN (PDF) : 978-2-38377-081-7
ISBN (ePub) : 978-2-38377-082-4
Dépôt légal : décembre 2022

Sommaire

Introduction générale	7
Julien BOUCHET et Laurent LAMOINE	

PARTIE 1. UN MODE DE GOUVERNEMENT

Avant-propos	15
Julien BOUCHET et Laurent LAMOINE	

L'ostracisme, le <i>pharmakon</i> de la démocratie athénienne	21
Stéphanie MAILLOT	

La mise à l'écart des ministres : une manifestation de la souveraineté monarchique dans la France des xvii^e et xviii^e siècles	47
Patrick FOURNIER	

Dioclétien ou l'abandon volontaire du pouvoir ?	63
Audrey BECKER	

Quand la mise à l'écart est illusion : Tibère à Capri	77
Laurent LAMOINE	

PARTIE 2. L'INFLUENCE COMME ANTIDOTE À L'USURE/ LA MISE À L'ÉCART

Avant-propos	93
Julien BOUCHET et Laurent LAMOINE	

L'usure et la mise à l'écart sous la Troisième République (1870-1921)	97
Julien BOUCHET	

Dépassées ou visionnaires ? Les élites juives à la veille de la Grande Révolte	111
Michaël GIRARDIN	
Un corbeau de mauvais augure : le limogeage et la marginalisation politique de Michel Rocard après Matignon (1991-1995)	125
Pierre-Emmanuel GUIGO	
 PARTIE 3. RESSOURCEMENT, RETOUR OU OUBLI <hr/>	
Avant-propos	141
Julien BOUCHET et Laurent LAMOINE	
Éloignement géographique et construction d'une opposition : exilés et déportés politiques français au XIX^e siècle	145
Justine TENTONI	
L'admiration du modèle britannique, un idéal politique par procuration ? L'exemple des libéraux anglophiles sous le Second Empire	159
Antonin ANDRIOT	
Comment être dépassé dans une société conservatrice ? La mise à l'écart au Moyen Âge	173
Alexis FONTBONNE	
Intégrer l'exécutif communautaire au début de la construction européenne : un exil sans retour pour les élites politiques ?	187
Mauve CARBONELL	
Conclusion	203
Julien BOUCHET et Laurent LAMOINE	

Avant-propos

La première partie comporte quatre chapitres qui questionnent la mise à l'écart comme mode de gouvernement et non comme un accident de la vie politique, fût-il récurrent, voire constitutif de la sphère collective. Les deux premiers chapitres analysent la mise à l'écart comme une institution, explicite dans le cas de l'ostracisme athénien et implicite dans celui de la gestion du conseil du roi de France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les deux derniers chapitres se concentrent quant à eux sur la figure du souverain, en l'occurrence de l'empereur romain, dont la mise à l'écart a pu représenter une retraite forcée, celle de Dioclétien, provoquée par la maladie et encouragée par l'héritier attendu, ou une véritable stratégie, celle de Tibère, sur la longue durée qui accompagne la transformation de la cité et du gouvernement de l'Empire.

Stéphanie Maillot réinterroge le dossier de l'ostracisme athénien, intégralement renouvelé dans la deuxième partie du XX^e siècle et les deux premières décennies du XXI^e siècle par l'exploitation des dizaines de milliers d'*ostraka*, ces tessons de céramique, retrouvés par les archéologues, que les Athéniens utilisaient au V^e siècle av. J.-C. pour inscrire le nom du citoyen à éloigner de la cité pour un temps qui pouvait aller jusqu'à dix ans. Cette documentation archéologique et épigraphique permet de comprendre autrement ce processus de mise à l'écart démocratique, d'éclairer la métaphore aristotélicienne du champ de blé à égaliser (*Les Politiques*, III, 1284a-b) que partageaient, d'après le philosophe, les tyrans, le Grand Roi perse et les démocrates athéniens. En effet, ces *ostraka*, qui supposent des milliers de locuteurs et un peu moins de scripteurs, expriment une opinion populaire susceptible d'être manipulée par l'élite politique de la cité. À côté des arguments que livrait déjà la littérature comme la lutte contre les amis des tyrans ou l'opposition à l'adversaire politique, Stéphanie Maillot fait découvrir la force de la détestation populaire contre le *kaloskagathos*, le « beau et bon », l'archétype de l'aristocrate qui domine la cité depuis l'archaïsme. Derrière l'ostrakophorie, qui semble être un instrument pour défendre la démocratie, se révèle une tentative de mise à l'écart du groupe aristocratique des eupatrides, les « bien nés », dans une société politique athénienne qui se diversifie au cours du V^e siècle et durant la Guerre du Péloponnèse pour devenir plus ploutocratique qu'aristocratique ou démocratique. Cette piste n'est pas sans faire penser aux aristocraties européennes qui ont dû trouver les moyens de se faire accepter dans les sociétés politiques contemporaines après

la déflagration de la Révolution française et les mutations socio-économiques des XIX^e et XX^e siècles. On peut notamment penser aux adaptations de la cour de Charles X en exil à Prague dans les années 1830, un Master soutenu récemment sous la direction de Paul Chopelin (Pierre Morel, Lyon-3). Comme les nobles français qui ont su trouver dans le service public d'une France républicaine les voies d'une régénérescence alors que la III^e République avait aboli définitivement leur cadre juridique, les eupatrides, dont Périclès est le meilleur représentant, ont su neutraliser l'ostracisme en incarnant les privilèges démocratiques de l'hégémonie athénienne ou lui suggérer des boucs émissaires moins périlleux politiquement pour eux comme la faim ou la peste dont le démos pouvait réclamer l'expulsion.

On retrouve le rapport de l'aristocratie au pouvoir avec le chapitre de Patrick Fournier qui s'intéresse aux disgrâces des ministres contraints de sortir du conseil royal sous les Bourbons. La typologie qu'il établit permet de mettre en valeur la diversité des sources et de leurs émetteurs (du mémorialiste au caricaturiste) et les grandes inflexions historiques que sont la domestication de la violence royale qui adoucit le « coup de majesté », le « bon plaisir du roi » et les renvois qui accompagnaient les avènements, l'essor de l'État moderne où la fonction peut l'emporter sur l'individu et la subsidiarité sur l'absolutisme, la banalisation des fonctions manifestée par un plus grand « turn-over » qui relativise la sortie du conseil (cas des contrôleurs généraux des finances au XVIII^e siècle), la fusion des noblesses d'épée et de robe qui neutralise leur compétition. L'étude de Patrick Fournier questionne également le sentiment d'invulnérabilité, que la disgrâce disqualifie, l'amplitude des ricochets d'une mise à l'écart sur les entourages, qui découvre une véritable rhizosphère autour de chaque personnage et les reculades royales, que traduisent certaines disgrâces, qui ne signifient pas que la collaboration entre le grand commis et le roi soit lézardée, mais plutôt sacrifiée sur l'autel d'une opinion publique émergente. On aborde avec l'étude de Patrick Fournier le thème de la distribution exclusive de la faveur par le souverain et de son corollaire la disgrâce, phénomène que l'on retrouve pour l'époque romaine, en particulier dans le chapitre sur Tibère.

Ainsi le souverain est au cœur des processus. Il est donc logique de s'intéresser à la mise à l'écart du monarque lui-même. Audrey Becker questionne l'épisode célèbre de l'abandon du pouvoir impérial par Dioclétien le 1^{er} mai 305 ap. J.-C. ; une retraite qui entraîne celle de son collègue à l'augustin Maximien, tétrarchie oblige. L'événement est rarissime dans l'histoire : dans celle de Rome comme le souligne A. Becker et dans celle postérieure pourrait-on dire. Seul Charles Quint est connu pour avoir mis en œuvre et en scène son abandon du pouvoir entre 1554 (les États italiens), 1555 (les Pays-Bas),

1556 (l'Espagne) et 1558 (l'Empire) et sa retraite au monastère de Yuste jusqu'à sa mort en 1558. Pendant dix-huit mois, celui qui prétendait n'être plus rien, livré aux affres de la maladie et consolé par la religion, fut cependant attentif aux affaires du monde dont le cliquetis parvint jusqu'à lui au plus profond de l'Estrémadure, loin du monde et du bruit certes, mais dans une « caverne » d'où il est entré avec volonté. On peut se demander si la fin de vie du Habsbourg ne peut pas servir de grille d'analyse, *mutatis mutandis*, à celle de Dioclétien. La question peut sembler légitime car Audrey Becker montre que le faisceau d'explications avancées par les historiens modernes peut être pris en défaut, en particulier la théorie qui aurait voulu que l'abdication ait été prévue dans le cadre de l'organisation tétrarchique, la fête des *vicennalia* (des vingt ans de règne) constituant la date butoir programmée. La fatigue inhérente à la maladie a pu convaincre l'empereur illyrien comme Charles Quint de lâcher la bride au profit de Galère et de Constance Chlore comme le Habsbourg s'en remit à son fils Philippe II pour les États italiens, les Pays-Bas et l'Espagne et à son frère Ferdinand I^{er} pour l'Empire. Il n'est pas interdit de penser que les successeurs désiraient aussi voler de leurs propres ailes, Audrey Becker livre une analyse particulièrement féconde du témoignage de l'auteur chrétien Lactance qui suggère le rôle de Galère, César et gendre de Dioclétien depuis 293, pressé de remplacer son beau-père. Deux problèmes sont notamment intéressants : le destin de Maximien dont une légende noire en a fait l'empêcheur de tourner en rond de la tétrarchie jusqu'à son suicide en 310 ordonné par Constantin I^{er} et l'éméritat de Dioclétien jusqu'à sa mort en 313. Comme le monastère de Yuste pour Charles Quint, le palais de Split n'est pas une prison pour le *senior Augustus* des légendes monétaires. Son retour aux affaires reste au moins jusqu'à la conférence de Carnuntum de 308 une alternative. Pas plus que pour Charles Quint, elle ne s'est réalisée pour Dioclétien. Leur état de santé dégradé et fatal en a décidé autrement, à la différence d'un Philippe V d'Espagne contraint de revenir au pouvoir en 1724 après le décès de son fils Louis I^{er}, victime de la petite vérole, après à peine sept mois et demi de règne. Profitant de la majorité de son fils aîné, le premier Bourbon d'Espagne avait quitté le pouvoir et Madrid pour son palais de la Granja, tourmenté qu'il était par son humeur noire. La disparition brutale de Louis I^{er} le plaça comme une alternative sérieuse à une régence liée à la minorité du frère de Louis, Ferdinand. L'Espagne y gagne un second règne de Philippe V, jusqu'en 1746, qualifié de réformateur par les contemporains et la critique historique. La question de l'éméritat du souverain est particulièrement intéressante, elle est devenue prégnante en ce début de XXI^e siècle avec la multiplication des abdications volontaires dans les cours européennes (Beatrix des Pays-Bas en 2013, Albert II de Belgique la même année, Juan Carlos I^{er} d'Espagne en 2014) et mondiales (Norodom Sihanouk du Cambodge

en 2004, l'émir du Qatar Hamad ben Khalifa Al Thani en 2013, Akihito du Japon en 2019) y compris au Vatican avec l'abdication du pape Benoît XVI en 2013. Le vieillissement et la maladie sont souvent mis en avant, mais ces deux raisons n'épuisent sans doute pas le faisceau d'explications qui peut commander l'abandon du pouvoir. Que peut représenter cette mise à l'écart volontaire, en règle générale définitive, pour des personnages qui ont exercé une autorité d'essence royale ? Quelles relations, nécessairement complexes, peuvent-ils entretenir avec leur successeur ? L'exemple d'un Benoît XVI, « pape émérite » résidant au monastère *Mater Ecclesiae* dans la cité vaticane, visité par le pape François jusqu'à aujourd'hui et invité jusqu'en 2015 à plusieurs cérémonies publiques, montre que l'existence d'un souverain émérite n'est pas sans conséquences sur l'exercice du pouvoir par son successeur, d'autant plus dans un cadre collégial. Ces questions deviennent épineuses quand le pouvoir monarchique est très sacralisé. Il suffit de penser aux débats que l'abdication de Benoît XVI et son choix du titre de « pape émérite » ont provoqué parmi les canonistes, ou ceux qui animaient les Britanniques à propos de l'éventualité de l'abdication d'Élisabeth II alors qu'elle a été sacrée en 1953 en l'abbaye de Westminster. L'abdication de Dioclétien pouvait apporter le trouble dans la paix des dieux, même si le jupitérien Galère était censé remplacer le jupitérien Dioclétien dans l'organisation tétrarchique.

Humeur noire, il en a été question pour justifier les dix années capréennes de Tibère entre 27 et sa mort en 37 ap. J.-C. réexaminées par Laurent Lamoine. Comme d'autres souverains après lui (comme Philippe II par exemple), Tibère a été victime d'une légende noire qui l'a métamorphosé en cruel tyran dépravé, cachant sur son rocher de Capri sa monstruosité. Sa retraite insulaire aurait été emblématique d'un rejet de la cité. La mise à l'écart n'était pas un exil ordonné par autrui, mais une dégénérescence du politique. La recherche moderne a ressourcé cette vision en traquant, dans les comportements de l'empereur rapportés par les sources anciennes, les signes d'un dérangement mental. Laurent Lamoine montre l'impasse de ces théories et suggère de renverser le paradigme : Tibère, en installant son gouvernement à Capri, n'aurait cherché ni à dissimuler une nature dévoyée, ni à fuir sa mère Livie ou une aristocratie prête à le renverser. Il n'aurait pas été non plus le jouet du préfet du prétoire Séjan. Au contraire, fort d'une expérience acquise depuis les débuts du Principat, il aurait estimé qu'il pouvait, depuis la *Villa Iovis*, gouverner l'Empire et ordonner la société, et singulièrement l'aristocratie, sans être présent physiquement dans la Ville. On assiste sans doute alors aux prémices d'une conception universaliste de la cité romaine. La mise à l'écart tibérienne est en effet une illusion car l'absence du Forum ne peut plus signifier que le détenteur du pouvoir n'est pas au cœur de la cité.

La mise à l'écart se révèle ainsi bien un mode de gouvernement aussi éloigné que possible des coups d'État. Bien entendu, la mise à l'écart peut correspondre à la mise à distance, pour une durée définie ou non, d'un adversaire politique ou d'un personnage qui constituerait un danger pour la communauté, mais elle est également une manière de gouverner quand le souverain se l'applique à lui-même, au soir de sa vie ou des années durant bien avant son décès, ou qu'il fait de la disgrâce un instrument pour assoir l'idée que le service de l'État l'emporte sur les parcours individuels. Ces mises à l'écart institutionnalisées réclament des lieux, un rapport à l'espace, spéciaux. L'ostracophonie, qui demande toute une logistique sur l'agora, crée également un degré d'éloignement minimal (entre l'Eubée et l'Argolide) que l'ostracisé est contraint de respecter. Le conseil du roi de France suit le sort de l'itinérance du monarque qui se raréfie avec Versailles et se fixe dans ce palais ; le renvoi du conseil équivaut à quitter ce lieu de pouvoir organisé exclusivement autour du roi. Le palais, dans lequel s'enferme le détenteur du pouvoir, profite pour s'affirmer comme l'un des *regalia* de ces temps de retraite et offre au monarque l'opportunité de déshabituer son sujet (ou son concitoyen) à l'idée que le bon gouvernement ne devrait pas être caché. Ces mises à l'écart bataillent avec la tradition civique qui réclame au pouvoir de s'exposer comme sur les fresques exécutées par Ambrogio Lorenzetti dans le mitan du XIV^e siècle pour orner le palais communal de Sienne. Mais si l'enfermement, la retraite ou la mise à l'écart ne devraient pas être associés invariablement à l'idée du mauvais gouvernement, force est de constater que cette assimilation a la vie dure.

Les mises à l'écart politiques

Des périphéricités paradoxales

Dirigé par Laurent LAMOINE & Julien BOUCHET

HISTOIRES CROISÉES

Les mises à l'écart et les exclusions constituent un objet d'étude encore négligé par l'historiographie du politique, de même que la caducité de l'acteur public.

Cet ouvrage a vocation à déterminer les sources de l'historien sur le sujet, mais également les différents dispositifs de mises à l'écart et de critiques du pouvoir en des configurations de périphéricité voire de marginalisation. On se demandera, aussi, si la critique du pouvoir a toujours été fonctionnelle : l'accusation de caducité a-t-elle donné des résultats (l'élimination de l'homme politique), ou l'acceptation d'être un homme du passé a-t-elle permis à cet homme de durer, de revenir, de laisser quelque chose, une trace ? Cette catégorie a-t-elle offert aux observateurs, aux historiens, des clefs réelles, des outils d'analyse ou de reconstruction ?

L'approche diachronique choisie ne consiste pas en la juxtaposition de cas depuis l'Antiquité jusqu'aux temps contemporains, mais plutôt en la recherche des mises en regard entre les périodes, dans une appréhension sereine des trans-historicités.

Onze auteurs ont accepté de participer à ce livre organisé autour de trois axes : une première partie aborde les mises à l'écart politiques comme un mode de gouvernement. Une deuxième partie porte sur la translation du pouvoir en influence, celle-ci étant considérée comme un antidote à l'usure/la mise à l'écart. Une troisième partie étudie, enfin, les relations dialectiques entre les conditions du ressourcement, les possibilités du retour, et parfois l'impératif de l'oubli.

Laurent LAMOINE est maître de conférences en histoire ancienne à l'Université Clermont Auvergne.

Julien BOUCHET est docteur en histoire contemporaine et chargé d'enseignement à l'Université Clermont Auvergne.



12 euros TTC
ISBN : 978-2-38377-081-7

